

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Industrie et des Mines

CAHIER DES CHARGES

Relatif aux conditions générales à satisfaire par les bureaux d'études et cabinets conseils pour intervenir dans la cadre du programme d'aide à l'accompagnement à l'accréditation des Organismes d'évaluation de la Conformité



1 – PREAMBULE :

Conscient de la nécessité de la mise en place d'un système d'aide au développement de l'Entreprise Algérienne afin de lui permettre d'opérer un saut qualitatif sur le plan organisationnel et l'amélioration de ses produits et services en vue notamment de répondre aux besoins d'intégrer l'économie mondiale.

Le Gouvernement a instauré un programme intitulé : **Programme pour le Développement d'un Système National de normalisation** qui, permettra l'installation d'un réseau d'organismes d'évaluation de la conformité, à savoir : laboratoires d'essais et d'étalonnage, laboratoires médicaux, organismes d'inspection, organismes de certification des produits, de systèmes et/ou de personnes, accrédités au service des pouvoirs publics et de l'économie nationale.

Et devra permettre à court et moyen terme :

- ✓ D'entretenir et développer la reconnaissance du système national d'accréditation au niveau international ;
- ✓ D'avoir des organismes d'évaluation de la conformité compétents et reconnus au niveau national et international
- ✓ De diversifier notre économie et promouvoir les exportations hors hydrocarbures.

2 – OBJET :

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les règles générales pour **l'établissement d'une short-liste** de bureaux d'études et de cabinets conseils dont les services peuvent être sollicités, dans le cadre de contrats liés à des OEC bénéficiaires d'un accompagnement à l'accréditation dans le cadre du dispositif d'aide à l'accompagnement et à l'accréditation selon l'activité de l'organisme et par référence aux normes correspondantes citées ci-dessous.

Les normes concernées par ce programme sont :

- **ISO/CEI/17025** : «exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais »
- **ISO/15189** : «exigences concernant la qualité et la compétence des laboratoires de biologie médicale »,
- **ISO/CEI/17020** : «exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection »,
- **ISO/CEI/17065** : «exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services » ,

- **ISO/CEI/17021** : « exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management »
- **ISO/CEI/17024** : «exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes ».

3 – CRITERES D'ILIGIBILITE :

Peut prétendre à souscrire à cette liste, tous bureaux d'études et cabinets conseils. :

- ✓ De droit algérien ;
- ✓ Ayant au moins deux années d'expériences dans le domaine de l'accréditation.

4 – DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit être constitué des pièces suivantes :

- a) Le présent cahier des charges paraphé par le premier responsable ;
- b) Une copie conforme du registre de commerce ;
- c) Une copie conforme de la carte d'identification fiscale ;
- d) Une copie du statut ;
- e) Les annexes **I** et **II** jointes au présent cahier des charges ;
- f) Une Attestation d'affiliation à un organisme de sécurité sociale ;
- g) Une attestation délivrée par ALGERAC prouvant la connaissance de ses procédures et processus d'accréditation ;
- h) Les références dans l'accompagnement à l'accréditation:

1. Indiquer la liste des organismes d'évaluation de la conformité avec la nature de leurs activités, leur statut, leur implantation géographique, la date de début de l'accompagnement ainsi que les activités réalisées à ce jour.

2. Indiquer la liste des organismes d'évaluation de la conformité ayant abouties dans leur démarche d'accréditation ainsi que la liste des organismes ayant entamé le processus d'accréditation.

3. Les références dans les activités de formation dans les disciplines relatives aux normes citées ci dessus (indiquer le contenu de ces formations).

4. La liste et les qualifications des experts notamment en matière de formation et d'accompagnement à la mise en place des normes citées ci-dessus, devront intervenir dans ces opérations.

5. Une liste d'activités similaires réalisées à l'Etranger.

5 – PERIMETRE D'APPLICATION :

L'accréditation des organismes qui bénéficieront de l'accompagnement couvrira l'ensemble des exigences spécifiées dans l'une ou plusieurs des normes « **ISO/CEI/17025, ISO/15189, ISO/CEI/17020, ISO/CEI/17065, ISO/CEI/17021 et ISO/CEI/17024**, et ce selon les étapes suivantes citées ci-après à titre indicatif :

- ✓ L'animation de séminaires de sensibilisation et de vulgarisation ;
- ✓ La formation aux normes citées ci dessus en leurs dernières versions (interprétation des exigences de la norme) ;
- ✓ L'assistance à la rédaction du système documentaire ;
- ✓ L'assistance technique, afin de se conformer aux exigences des référentiels d'accréditation ;
- ✓ La mise en œuvre du système ;
- ✓ La formation des auditeurs internes et la réalisation d'un audit interne au minimum ;
- ✓ L'assistance à la préparation du dossier de demande d'accréditation ;
- ✓ L'assistance à la levée des écarts suite à l'évaluation d'accréditation.

6 – DEPOS DES DOSSIERS :

Les dossiers de candidature peuvent être déposés ou adressés par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Ministère de l'Industrie et des Mines
Division de la qualité et de la sécurité industrielle
(D Q S I)
Immeuble le Colisée, 2 Rue Ahmed Bey –Alger.
Tél. : 021-74 75 48 Fax : 0-21-23.94.28 Site web : www.industrie.gov.dz

7- MODALITES DE TRAITEMENT :

Les dossiers complets des candidatures seront traités dans l'ordre de leur réception ;

La short-liste sera publiée sur le site web du Ministère : www.industrie.gov.dz, Il est à souligner que cette liste demeure révisable et actualisable périodiquement.

Le bureau d'études ou cabinet conseils est tenu d'informer la Division de la Qualité et de la Sécurité Industrielle tout changement ou modification se rapportant aux informations contenus dans le dossier initial (statut, dénomination, coordonnées, ...), ainsi qu'en cas de cessation d'activité.

ANNEXE I

1. INFORMATIONS GENERALES

Dénomination :

Sigle :

N° identification fiscale :

Statut juridique :

Capital social :

Date de création : Début de l'activité :

Adresse du siège :

Téléphone :

Fax :

Site web :

E-mail :

Téléphone mobile :

Nom et Prénoms du Gérant ou Responsable:

2. DOMAINE D'ACTIVITE:

Activité :.....
.....

Prestations/services fournis :

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

Autres :.....
.....

ANNEXE II

LETTRE D'ENGAGEMENT

Je soussigné :

Premier responsable (Préciser la qualité) de l'entreprise :

.....

Sise à :

.....

Déclare exactes les informations et données citées dans le dossier de candidature destiné à l'inscription des bureaux d'études et/ou cabinets conseils pour l'accompagnement des Organismes d'évaluation de la conformité à l'accréditation, conformément au cahier des charges ci-joint.

Et,

Je m'engage, disposer de l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers à mettre en œuvre pour la réussite des opérations d'accompagnement et de conseils prévus dans ce cadre et concernant ce domaine d'activité.

Fait à, le

Signature

(Qualité du signataire)